

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1931)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par
Mme Bonnivard

ARTICLE 2 QUINQUIES

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , puis tous les deux ans, le Gouvernement remet au Parlement un rapport actualisant les données du rapport mentionné au premier alinéa. »

les mots :

« le Gouvernement actualise ce rapport tous les deux ans. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.